

# CONTRÔLE SUR PIÈCES DE LA MAISON DE RETRAITE LE VAL D'OR

Avril 2024

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PRESCRIPTION ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

### SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

| Écarts/ Remarques      | Gouvernance/<br>RH/ GDR | N° Prescription/<br>Recommandation | Contenu   | Délai mise<br>en œuvre | Eléments de preuve à<br>fournir   |
|------------------------|-------------------------|------------------------------------|---|------------------------|---|
| Écart 04               | 1 - Gouvernance         | <b>Prescription 04</b>             | Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF). | 12 mois                | Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur |
| Remarques 01, 06 et 07 | 1 - Gouvernance         | <b>Recommandation 01</b>           | Élaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour tous les personnels y compris la directrice, le médecin coordonnateur et l'IDEC afin de formaliser leurs missions.   |                        |   |
| Remarque 02            | 1 - Gouvernance         | <b>Recommandation 02</b>           | Élaborer un calendrier des astreintes afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.   |                        |   |
| Remarque 03            | 1 - Gouvernance         | <b>Recommandation 03</b>           | Mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.   |                        |   |
| Remarques 04 et 05     | 1 - Gouvernance         | <b>Recommandation 04</b>           | Améliorer l'encadrement au sein de l'établissement en mettant en place une équipe de direction et veiller à formaliser les décisions prises en réunion d'encadrement et en assurer leur diffusion.                            |                        |   |

|             |                         |                          |  |  |  |
|-------------|-------------------------|--------------------------|--|--|--|
| Remarque 08 | 1 - Gouvernance         | <b>Recommandation 05</b> | Proposer à l'infirmière coordinatrice un parcours de formation d'encadrement.  |  |  |
| Remarque 12 | 3 – Gestion des risques | <b>Recommandation 06</b> | Complétant le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. |  |  |

220013403\_RÉSIDENCE LE VAL D'OR